

Chapitre 2. Cadres macroéconomiques et institutions en Haïti

Introduction

L'économie d'un pays ne se limite pas à la circulation des biens, des services et des capitaux ; elle est encadrée par un ensemble d'institutions et de dispositifs qui en régulent le fonctionnement. Ces institutions définissent les règles du jeu, fixent les contraintes de l'action publique et structurent les interactions entre acteurs nationaux et internationaux. Dans le cas haïtien, cette dimension institutionnelle revêt une importance particulière : la fragilité des institutions économiques et financières constitue l'un des principaux facteurs de reproduction des déséquilibres macroéconomiques et des incompatibilités des choix publics.

Depuis la fin des années 1980, l'architecture macroéconomique haïtienne est progressivement façonnée par une double dynamique : d'une part, la volonté de modernisation et de réforme impulsée par les gouvernements successifs, et d'autre part, la forte influence des bailleurs de fonds internationaux, qui conditionnent leur soutien financier à la mise en œuvre de politiques conformes aux normes de discipline budgétaire, de libéralisation commerciale et de stabilité monétaire (Dupuy, 2014). Ce double mouvement a conduit à la constitution d'un cadre institutionnel hybride : des organismes nationaux comme la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) assurent la gestion et la production des données économiques, mais leurs marges de manœuvre sont limitées par la dépendance aux financements et aux conditionnalités extérieures (Fatton, 2021).

La BRH occupe une place centrale dans ce dispositif. En tant qu'autorité monétaire, elle est chargée de stabiliser la monnaie nationale, de réguler la masse monétaire et de préserver les réserves de change. Toutefois, dans un système bancaire largement dollarisé et dans un contexte d'inflation chronique, ses instruments se révèlent souvent insuffisants ou contradictoires : les interventions visant à contrôler l'inflation (émission de bons, hausse des réserves obligatoires) réduisent le crédit disponible pour le secteur privé, freinant ainsi l'activité productive (BRH, 2016–2025).

Le MEF, de son côté, détient la responsabilité de l'élaboration et de l'exécution du budget national. Or, les recettes fiscales demeurent structurellement faibles : la pression fiscale, oscillant entre 12 et 14 % du PIB, reste l'une des plus basses de la région, ce qui limite fortement la capacité de l'État à financer les services publics et les investissements productifs (MEF, 2021). Cette faiblesse fiscale contraint le gouvernement à arbitrer entre des dépenses sociales pressantes et des impératifs de discipline budgétaire, ce qui illustre pleinement les incompatibilités théorisées par Christophe Providence (2022).

L'IHSI, quant à lui, fournit les statistiques économiques et sociales nécessaires à l'élaboration des politiques publiques. Ses travaux, bien que précieux, souffrent d'un manque de régularité et de ressources, ce qui reflète la fragilité de l'appareil statistique national. L'Administration Générale des Douanes (AGD) constitue un autre acteur important, puisqu'elle assure une grande partie des recettes fiscales à travers la taxation des importations, ce qui révèle la dépendance structurelle de l'État à l'économie externe (IHSI, 2022).

Ces institutions, prises ensemble, composent un cadre macroéconomique marqué par la tension permanente entre des objectifs contradictoires : assurer la stabilité monétaire, financer

les besoins sociaux, respecter les engagements internationaux, et tenter de soutenir une production nationale en déclin. Leur rôle n'est donc pas seulement technique, mais profondément politique : elles incarnent les arbitrages imposés par la rareté des ressources et par la dépendance aux bailleurs.

Ce chapitre propose d'examiner en détail ce cadre macroéconomique et institutionnel, afin de mieux comprendre les mécanismes à travers lesquels les incompatibilités des choix publics se manifestent dans la pratique. Il s'articulera autour de quatre axes :

1. L'analyse des institutions de régulation économique (BRH, MEF, IHSI, AGD) ;
2. La structure budgétaire et la dépendance extérieure ;
3. La question de la dollarisation et de l'informalité financière ;
4. Les héritages institutionnels et les dynamiques de gouvernance économique.

L'objectif est de montrer que les institutions haïtiennes, loin d'être de simples instruments neutres de régulation, sont au cœur des contradictions qui traversent l'économie nationale. Elles traduisent et reproduisent les incompatibilités structurelles entre le social, le macroéconomique et l'international, tout en limitant la possibilité de construire une cohérence nationale durable.

1. Institutions de régulation économique (BRH, MEF, IHSI, AGD)

L'économie haïtienne repose sur un ensemble restreint d'institutions chargées d'assurer la régulation des principales fonctions économiques : la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour la politique monétaire, le Ministère de l'Économie et

des Finances (MEF) pour la gestion budgétaire et fiscale, l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) pour la production statistique, et l'Administration Générale des Douanes (AGD) pour la collecte des recettes liées au commerce extérieur. Ces institutions, si elles remplissent chacune un rôle déterminant, fonctionnent dans un cadre marqué par la faiblesse des ressources, la dépendance externe et les pressions contradictoires qui traduisent les incompatibilités des choix publics.

1.1. La Banque de la République d'Haïti (BRH) : entre stabilité et contraintes structurelles

La Banque de la République d'Haïti (BRH), créée en 1979 en remplacement de la Banque nationale de la République d'Haïti, occupe une place centrale dans l'architecture économique nationale. En tant que banque centrale, sa mission principale est d'assurer la stabilité monétaire et de réguler le système bancaire. Dans un pays confronté à une inflation chronique, à une dollarisation élevée et à une vulnérabilité financière persistante, la BRH représente l'un des rares instruments de politique économique disposant d'une relative autonomie institutionnelle. Toutefois, ses marges d'action demeurent fortement contraintes par la structure même de l'économie haïtienne et par les interdépendances internationales.

L'action de la BRH s'est traditionnellement articulée autour de trois objectifs :

- La stabilité de la monnaie nationale, la gourde, face aux pressions de dépréciation liées à la faiblesse de la balance des paiements et à la dépendance aux importations ;
- La maîtrise de l'inflation, alimentée par le financement monétaire des déficits budgétaires et par la volatilité des prix des denrées importées ;

- La régulation du système bancaire, dont une part importante des dépôts est libellée en dollars américains, ce qui réduit l'efficacité des instruments traditionnels de politique monétaire (BRH, 2016–2025).

Dans la pratique, la BRH agit principalement à travers des interventions sur le marché des changes et par l'ajustement de ses taux directeurs. Ces politiques visent à contenir la dépréciation de la gourde et à limiter l'expansion monétaire. Toutefois, leur efficacité se heurte à plusieurs contraintes structurelles. Premièrement, le niveau élevé de dollarisation — plus de 60 % des dépôts et des crédits étant libellés en devises étrangères — réduit considérablement la portée des instruments monétaires classiques (FMI, 2022). Deuxièmement, la faiblesse chronique des réserves internationales — souvent inférieures à trois mois d'importations — limite la capacité de la BRH à intervenir de manière soutenue sur le marché des changes. Troisièmement, la dépendance de l'État au financement monétaire du déficit place la banque centrale dans une position délicate : en cherchant à soutenir la stabilité macroéconomique, elle se trouve contrainte de répondre aux besoins budgétaires immédiats du Trésor, alimentant un cercle inflationniste.

Ces contradictions se sont accentuées sur la période 2016–2025. Confrontée à une inflation dépassant régulièrement 15 % par an et à une dépréciation rapide de la gourde, la BRH a renforcé sa politique restrictive. Mais ce choix, s'il permet de contenir temporairement l'instabilité monétaire, se traduit aussi par une contraction du crédit et un renchérissement du financement de l'économie, limitant la capacité des entreprises à investir et aggravant la stagnation du secteur productif (BRH, 2021; Banque mondiale, 2020). L'institution est ainsi prise dans une logique d'arbitrage impossible : stabiliser la monnaie implique de freiner

l'économie réelle, tandis que soutenir le crédit alimente l'inflation et la dépréciation.

La situation de la BRH illustre donc de manière exemplaire la théorie des incompatibilités des choix publics. En cherchant à remplir son mandat de stabilité, elle se heurte à la réalité d'une économie fragmentée, dépendante des importations et de l'aide internationale. La banque centrale n'a pas la possibilité d'assurer simultanément stabilité monétaire, soutien productif et financement budgétaire. Chaque objectif atteint se fait au prix de la détérioration d'un autre, confirmant que les tensions haïtiennes ne sont pas conjoncturelles, mais structurelles.

En définitive, le rôle de la BRH ne peut être compris uniquement à travers sa mission de stabilité. Il doit être replacé dans une économie marquée par l'informalité, la dépendance externe et la fragilité institutionnelle. Tant que ces contraintes structurelles ne seront pas surmontées par une réforme globale des finances publiques et une réorientation de l'appareil productif, la banque centrale restera enfermée dans une gestion défensive, oscillant entre la préservation minimale de la confiance monétaire et la paralysie de sa fonction de soutien au développement.

1.2. Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) : un pilotage budgétaire contraint

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) occupe une place stratégique dans la régulation de l'économie haïtienne. Il assure la préparation, l'exécution et le suivi du budget national, ainsi que la gestion de la dette et la mobilisation des recettes fiscales. En principe, il devrait constituer le cœur de l'État stratège, garantissant l'allocation optimale des ressources et orientant les dépenses publiques vers les priorités de développement. Dans les faits, cependant, son action se déploie dans un cadre marqué par une contrainte structurelle permanente :

une base fiscale étroite, un déficit budgétaire chronique et une dépendance externe persistante.

Le premier défi du MEF est la faible mobilisation fiscale. Les recettes publiques représentent en moyenne entre 12 et 13 % du PIB sur la période 2016–2025, un niveau bien inférieur à la moyenne latino-américaine (environ 22 %) et à la moyenne mondiale (plus de 30 %) (Banque mondiale, 2020; FMI, 2022). Cette faiblesse découle de plusieurs facteurs : importance de l'économie informelle, faible efficacité de l'administration fiscale et douanière, évasion fiscale et résistance des élites économiques à l'élargissement de l'assiette. L'Administration générale des douanes (AGD) et la Direction générale des impôts (DGI), placées sous la tutelle du MEF, souffrent d'un déficit de capacités institutionnelles et d'une vulnérabilité aux pratiques de corruption (Paul, 2019).

Le second défi réside dans la structure des dépenses publiques. Comme le montrent les rapports budgétaires, plus de 70 % des crédits sont absorbés par les dépenses courantes — salaires de la fonction publique, subventions, transferts sociaux et fonctionnement administratif — tandis que moins de 10 % sont consacrés à l'investissement (BRH, 2016–2025; MEF, 2021). Ce déséquilibre traduit une gestion de survie, où l'État privilégie le maintien d'un minimum de paix sociale et le financement de son appareil administratif, au détriment d'une stratégie de transformation productive.

Le troisième défi concerne le déficit budgétaire chronique. Sur la décennie 2016–2025, celui-ci a oscillé entre 2,5 % et 5 % du PIB selon les années, financé principalement par deux canaux : d'une part, l'appui international, souvent conditionné à des réformes structurelles difficiles à appliquer ; d'autre part, le financement monétaire, par lequel la Banque de la République d'Haïti couvre les déficits en créant de la monnaie (FMI, 2022). Cette dernière

option alimente l'inflation et accentue la dépréciation de la gourde, enfermant le MEF dans un cycle de dépendance et d'impuissance.

À ces contraintes s'ajoute une forte dépendance à l'aide extérieure. Une part importante des investissements publics provient de financements concessionnels de bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Or, ces appuis sont assortis de conditionnalités qui réduisent l'autonomie du MEF dans la définition des priorités budgétaires. L'obligation de réduire les subventions énergétiques ou d'accroître la discipline fiscale entre fréquemment en contradiction avec les besoins sociaux urgents de la population, plaçant le ministère au cœur des tensions entre impératifs nationaux et exigences internationales (Fatton, 2021).

Cette situation illustre l'un des nœuds de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence). Le MEF se trouve dans l'impossibilité structurelle de concilier discipline budgétaire, justice sociale et financement du développement. Réduire les déficits au nom de la soutenabilité fragilise les politiques sociales et risque d'alimenter des tensions politiques. À l'inverse, maintenir ou élargir les subventions sociales alourdit le déficit, accroît la dette et entraîne des pressions inflationnistes. Dans ce contexte, le pilotage budgétaire ne relève pas de l'arbitrage rationnel, mais d'une gestion contrainte, où chaque choix est porteur de contradictions insolubles.

En définitive, le MEF n'apparaît pas comme un acteur souverain capable de définir une stratégie budgétaire cohérente, mais comme une institution de gestion défensive, prise entre des pressions internes et des conditionnalités externes. Tant que la base fiscale restera étroite, que l'économie réelle demeurera fragile et que l'aide internationale sera conçue comme un substitut plutôt qu'un levier, le pilotage budgétaire du MEF sera condamné à osciller entre ajustements précaires et dépendance renforcée.

1.3. L’Institut haïtien de statistique et d’informatique (IHSI) : un appareil statistique fragile

L’Institut haïtien de statistique et d’informatique (IHSI) constitue en principe l’organe central de production, de diffusion et de valorisation des données économiques, démographiques et sociales du pays. À travers ses publications — comptes nationaux, statistiques du commerce extérieur, indices de prix à la consommation, données de production sectorielle — l’IHSI est censé fournir les bases empiriques indispensables à la planification publique et à la formulation des politiques économiques. Or, si son rôle institutionnel est crucial, son fonctionnement reste marqué par une fragilité structurelle qui limite la qualité, la régularité et la fiabilité de l’information statistique en Haïti.

L’un des principaux défis de l’IHSI réside dans l’insuffisance de ressources financières et techniques. Le budget alloué à l’institut est très limité, ce qui entrave le développement d’enquêtes de grande envergure et la modernisation de ses outils. Les recensements généraux de la population, pourtant essentiels pour le suivi des dynamiques démographiques et économiques, connaissent des retards chroniques : le dernier recensement exhaustif remonte à 2003, ce qui crée un décalage considérable entre les données officielles et la réalité socio-économique du pays (IHSI, 2022). De même, les enquêtes sectorielles sont réalisées de manière ponctuelle et dépendent largement de financements externes, notamment de la Banque mondiale, de la CEPALC et du PNUD.

Un second problème concerne la pénurie de compétences spécialisées. L’IHSI souffre d’un déficit de statisticiens formés et d’une dépendance à des consultants internationaux. Cette faiblesse du capital humain se traduit par une capacité limitée d’analyse et d’interprétation des données, ce qui freine la

transformation des chiffres en véritables instruments d'aide à la décision (CEPALC, 2021). La fuite des compétences, conséquence d'une faible rémunération et d'un manque de perspectives de carrière, accentue cette vulnérabilité institutionnelle.

La fragmentation des systèmes d'information constitue une autre limite majeure. En l'absence de coordination efficace entre l'IHSI, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), les données disponibles sont parfois contradictoires, ce qui nuit à leur crédibilité. Par exemple, les estimations de croissance ou d'inflation peuvent varier selon la source, rendant difficile l'établissement d'un consensus macroéconomique (BRH, 2016–2025; MEF, 2021). Cette incohérence fragilise la planification économique et alimente la méfiance des acteurs nationaux et internationaux.

En outre, l'IHSI est confronté à une pression politique constante. Dans un contexte où les chiffres ont une forte portée symbolique et stratégique, les données relatives à la pauvreté, à l'emploi ou à la croissance peuvent faire l'objet de controverses et de tentatives d'instrumentalisation. Cette politisation affaiblit l'indépendance technique de l'institut et limite sa crédibilité scientifique, alors même que la confiance dans l'information statistique est une condition essentielle pour la cohérence des choix publics (Fatton, 2021).

Ainsi, l'appareil statistique haïtien illustre une incompatibilité institutionnelle au sens de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022). Alors que des données fiables et régulières sont indispensables à la définition de politiques compatibles et cohérentes, la faiblesse de l'IHSI prive l'État d'une base de pilotage solide. Les choix publics se trouvent alors formulés sur la base de données fragmentaires, obsolètes ou

externes, ce qui alimente le cercle vicieux de dépendance et de fragilité.

En définitive, l'IHSI demeure un acteur incontournable, mais sous-capacitaire, dont la modernisation constitue une condition préalable à toute stratégie de développement. Sans un appareil statistique renforcé, doté de ressources financières, humaines et institutionnelles suffisantes, Haïti ne pourra construire les fondations d'une gouvernance économique cohérente. La consolidation de l'IHSI ne relève pas d'un simple impératif technique, mais d'un enjeu politique majeur : rétablir la souveraineté informationnelle du pays pour sortir de la logique des réformes imposées de l'extérieur et refonder une cohérence nationale.

1.4. L'Administration générale des douanes (AGD) : une dépendance fiscale à l'externe

L'Administration générale des douanes (AGD) occupe une place centrale dans le financement de l'État haïtien. Dans un pays où la mobilisation fiscale interne demeure structurellement faible et où la base contributive est limitée par l'ampleur de l'économie informelle, les recettes douanières constituent, depuis plusieurs décennies, la principale source de revenus publics. Cette configuration illustre la dépendance structurelle de l'État haïtien à l'externe : ce sont moins les capacités fiscales domestiques que les échanges commerciaux internationaux qui conditionnent la soutenabilité budgétaire.

Les données de la BRH et du MEF montrent que, sur la période 2016–2025, les droits de douane et taxes à l'importation représentent en moyenne plus de 40 % des recettes fiscales totales, un niveau exceptionnel par rapport à la plupart des pays de la région, où la part des douanes est nettement inférieure (MEF, 2021; FMI, 2022). Cette dépendance traduit la faiblesse de la Direction générale des impôts (DGI), incapable de mobiliser des

ressources significatives à partir de la fiscalité directe, et renforce la prépondérance des importations dans le financement du budget national.

Toutefois, ce modèle comporte plusieurs limites structurelles. Premièrement, la fiscalité douanière dépend directement du volume et de la valeur des importations. Or, celles-ci sont soumises à une double vulnérabilité : la volatilité des prix internationaux (notamment pour les produits alimentaires et pétroliers) et la dépréciation de la gourde, qui accroît la charge des importations, mais fragilise le pouvoir d'achat des ménages. Deuxièmement, l'ouverture commerciale progressive, amorcée dès les années 1990 sous l'influence des programmes d'ajustement structurel, a réduit les tarifs douaniers moyens, limitant les marges de manœuvre fiscales de l'AGD (Paul, 2019). Enfin, la contrebande et la corruption à grande échelle dans les postes frontaliers, en particulier avec la République dominicaine, réduisent considérablement les recettes attendues et sapent la crédibilité institutionnelle de l'AGD (Banque mondiale, 2020).

Ces contraintes révèlent une incompatibilité profonde entre les objectifs de recettes fiscales et les besoins de protection du tissu productif. En taxant massivement les importations, l'AGD garantit des ressources indispensables au financement du budget, mais elle accentue la dépendance de l'État vis-à-vis d'un commerce extérieur déséquilibré. Inversement, une réduction des droits de douane destinée à favoriser la compétitivité des entreprises locales ou à respecter les engagements commerciaux internationaux fragilise immédiatement les recettes publiques. L'État haïtien se trouve ainsi enfermé dans un dilemme : maintenir une fiscalité douanière élevée, au prix de la dépendance et de la destruction productive, ou réduire cette fiscalité et aggraver la crise budgétaire.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), la situation de l'AGD illustre un cas typique de contradiction structurelle. L'appareil douanier est à la fois un outil vital pour la survie budgétaire et un frein à la transformation productive et à l'autonomie fiscale. Loin de constituer un levier neutre, la douane est donc au cœur de la dynamique de dépendance et d'incohérence des politiques publiques haïtiennes.

En définitive, l'AGD ne reflète pas seulement une institution fiscale : elle symbolise la fiscalité externe d'Haïti, où la survie financière de l'État dépend largement des flux commerciaux mondiaux. Sortir de cette dépendance suppose un double effort : renforcer la DGI pour élargir la base fiscale domestique et moderniser l'AGD pour réduire les pertes dues à la contrebande et à la corruption. Sans cette réforme, l'État restera prisonnier d'une logique où sa capacité de gouvernance dépend avant tout des importations et des aléas internationaux.

Ces quatre institutions — BRH, MEF, IHSI et AGD — constituent l'ossature de la régulation économique en Haïti. Elles traduisent les tensions qui traversent l'économie nationale : contrôle monétaire limité par la dollarisation, faiblesse structurelle des recettes fiscales, fragilité de l'appareil statistique et dépendance budgétaire vis-à-vis du commerce extérieur. Loin de fonctionner comme des instruments neutres, elles incarnent et reproduisent les contradictions entre objectifs sociaux, contraintes macroéconomiques et exigences internationales. Leur étude permet de comprendre comment les incompatibilités des choix publics se manifestent concrètement dans la pratique quotidienne de la régulation économique en Haïti.

2. Structure budgétaire et dépendance externe

La structure budgétaire de l'État haïtien reflète à la fois les limites de ses capacités fiscales, la prépondérance des dépenses courantes et une dépendance persistante vis-à-vis des financements extérieurs. Loin d'être un simple cadre comptable, le budget traduit les choix publics fondamentaux et révèle les tensions entre les impératifs sociaux, les contraintes macroéconomiques et les pressions internationales. Dans le cas haïtien, l'examen de la structure budgétaire permet d'illustrer de manière concrète les incompatibilités des choix publics.

2.1. Une faiblesse structurelle des recettes fiscales

L'un des traits les plus persistants de l'économie publique haïtienne réside dans la faiblesse structurelle des recettes fiscales. Cette caractéristique n'est pas seulement le reflet d'une conjoncture défavorable : elle exprime une incapacité chronique de l'État à mobiliser des ressources internes à la hauteur des besoins sociaux et productifs de la nation. En moyenne, sur la période 2016–2025, le ratio recettes fiscales/PIB s'est maintenu autour de 12 à 13 %, un niveau non seulement inférieur à la moyenne latino-américaine (22 %), mais également à la moyenne des pays à faible revenu (15–16 %) (Banque mondiale, 2020; FMI, 2022). Cette situation confine l'État haïtien à une fragilité budgétaire quasi permanente, où chaque crise sociale ou économique met en péril la soutenabilité des finances publiques.

Cette faiblesse découle de plusieurs facteurs structurels. En premier lieu, le poids de l'économie informelle, estimée à plus de 50 % du PIB, réduit fortement la capacité de l'administration fiscale à élargir l'assiette. Une grande partie des activités commerciales et productives échappent à l'imposition, notamment dans les secteurs agricoles et de services. En second lieu, la fiscalité directe — impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôts fonciers — demeure embryonnaire. La

concentration de la richesse et le pouvoir de négociation des élites économiques, combinés à la faiblesse institutionnelle de la Direction générale des impôts (DGI), limitent toute tentative d'élargissement de la contribution des ménages aisés et des grandes entreprises (Paul, 2019).

En pratique, l'État haïtien s'appuie donc massivement sur la fiscalité indirecte, en particulier les droits de douane et taxes sur les importations, collectés par l'Administration générale des douanes (AGD). Ceux-ci représentent régulièrement plus de 40 % des recettes totales (MEF, 2021; BRH, 2016–2025). Cette dépendance fiscale externe pose une double contradiction : elle expose les recettes de l'État à la volatilité des échanges internationaux et aux variations du taux de change, et elle renforce la logique de dépendance aux importations, alors même que celles-ci détruisent les bases productives locales.

À ces contraintes structurelles s'ajoutent des défaillances institutionnelles. Le système fiscal haïtien est caractérisé par une faible capacité administrative, des moyens humains et techniques limités, et une vulnérabilité importante à la corruption. Les enquêtes du FMI (2022) et de la Banque mondiale (2020) soulignent que le manque de modernisation des systèmes d'information et de suivi, l'insuffisance des contrôles, ainsi que l'absence de mécanismes de sanction efficaces contribuent à une érosion substantielle des recettes attendues.

Cette situation place le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dans une position particulièrement contraignante : il doit financer des dépenses croissantes dans un cadre où la base fiscale demeure étroite et volatile. Le recours récurrent à l'endettement interne et externe ou à la monétisation des déficits traduit cette incapacité à générer des recettes suffisantes. La théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022) permet ici d'éclairer ce paradoxe : tout effort de discipline budgétaire visant

à réduire le déficit se heurte à la faiblesse des recettes, tandis que toute tentative d'élargissement fiscal, en particulier sur les élites économiques, déclenche des résistances politiques qui fragilisent encore plus la stabilité de l'État.

En définitive, la faiblesse structurelle des recettes fiscales ne constitue pas seulement un indicateur économique : elle est le symptôme d'une crise de souveraineté fiscale. Tant que l'État ne sera pas en mesure de mobiliser des ressources internes suffisantes, il restera dépendant de la fiscalité externe, des transferts privés et de l'aide internationale pour financer ses dépenses. Cette dépendance prive le pays de la possibilité de construire une trajectoire autonome de développement et enferme l'action publique dans une logique de survie, plutôt que de transformation.

2.2. La domination des dépenses courantes sur l'investissement

L'analyse de la structure budgétaire haïtienne au cours de la période récente révèle une caractéristique récurrente : la prépondérance écrasante des dépenses courantes sur les crédits alloués à l'investissement public. Ce déséquilibre, loin d'être conjoncturel, constitue l'un des traits structurels de la gestion des finances publiques en Haïti et explique en grande partie la faible capacité de l'État à impulser une dynamique de transformation économique.

Les dépenses courantes, qui comprennent principalement les salaires et traitements des agents publics, le fonctionnement des institutions, les subventions aux produits essentiels et le service de la dette, absorbent la majeure partie des ressources disponibles. Selon les rapports du MEF (2021) et les séries publiées par la BRH (2016–2025), plus de 70 % du budget national a été consacré en moyenne aux dépenses récurrentes entre 2016 et 2025. En comparaison, la part allouée aux investissements — pourtant

essentiels pour soutenir l'agriculture, les infrastructures, l'énergie et les services publics de base — est demeurée inférieure à 10 % sur la décennie, oscillant souvent autour de 6 à 8 %.

Cette situation résulte d'un enchevêtrement de facteurs institutionnels, sociaux et économiques. D'une part, la masse salariale de la fonction publique, en constante augmentation, traduit à la fois l'élargissement clientéliste de l'administration et l'absence de réforme structurelle visant à améliorer l'efficacité des services publics. D'autre part, les dépenses de fonctionnement sont alourdies par la multiplication d'organismes publics et par un déficit chronique de rationalisation des politiques publiques. Enfin, les subventions, en particulier celles liées aux produits pétroliers et à certaines denrées de première nécessité, représentent un poids budgétaire important, renforcé par la volatilité des prix internationaux.

La conséquence directe de cette configuration est une marginalisation de l'investissement public, réduit à quelques projets ponctuels dépendant largement du financement extérieur. Les programmes d'infrastructures routières, de réhabilitation agricole ou d'extension énergétique ont souvent été financés par des bailleurs internationaux, plutôt que par des ressources nationales. Ce choix, dicté par l'urgence sociale et la nécessité de maintenir un minimum de stabilité, traduit un arbitrage contraint où les dépenses courantes deviennent prioritaires au détriment d'une vision stratégique de développement.

Cette domination des dépenses récurrentes sur l'investissement illustre l'une des incompatibilités structurelles mises en évidence dans cet ouvrage : l'impossibilité, dans le cadre actuel, de concilier la gestion des urgences sociales et le financement de politiques productives de long terme. En cherchant à répondre à la pression immédiate des besoins courants — salaires, subventions, sécurité alimentaire — l'État compromet sa capacité

à orienter des ressources vers l'investissement, qui seul pourrait accroître la productivité et réduire durablement la dépendance externe.

Ainsi, la structure budgétaire haïtienne ne reflète pas seulement un déséquilibre comptable : elle traduit une crise de cohérence de l'action publique. Tant que les dépenses courantes continueront à absorber la quasi-totalité des ressources fiscales et financières, l'investissement demeurera une variable d'ajustement et la trajectoire de développement restera entravée. En ce sens, l'enjeu ne se limite pas à accroître les recettes ou à réformer la dépense publique ; il consiste à repenser les priorités budgétaires dans une logique de compatibilité entre équité sociale et développement productif.

2.3. Le poids croissant de la dette publique

La dette publique occupe une place centrale dans la trajectoire budgétaire et macroéconomique haïtienne. L'analyse de son évolution au cours de la période 2016–2025 met en évidence une tendance préoccupante : l'endettement s'est progressivement accru, tant en valeur absolue qu'en proportion des ressources disponibles, au point de constituer une contrainte lourde sur l'action publique. Ce processus n'est pas exceptionnel par rapport aux autres économies fragiles, mais il se manifeste en Haïti avec une intensité particulière, en raison de la faiblesse chronique de la mobilisation fiscale, de la dépendance aux financements extérieurs et de l'absence de stratégie claire de gestion de la dette.

Selon les données de la BRH et du MEF (BRH, 2016–2025), la dette publique haïtienne a suivi une progression régulière, alimentée par les déficits budgétaires récurrents et les besoins croissants de financement de l'État. La dette interne, constituée de titres émis sur le marché local et de crédits bancaires, a connu une augmentation notable, traduisant le recours fréquent au système bancaire pour couvrir les déficits. La dette externe, quant à elle,

demeure majoritairement concessionnelle, contractée auprès d'institutions multilatérales et bilatérales, mais elle représente une dépendance financière persistante qui fragilise la souveraineté économique.

L'évolution du service de la dette accentue cette vulnérabilité. Une part croissante des recettes fiscales est consacrée au remboursement des intérêts et du principal, réduisant d'autant les marges de manœuvre pour financer des dépenses sociales ou des investissements productifs. Cette contrainte budgétaire rigide est d'autant plus problématique que les recettes fiscales nationales stagnent autour de 12 à 13 % du PIB, bien en deçà de la moyenne régionale (Banque mondiale, 2020). Ainsi, l'endettement ne joue pas le rôle de levier de croissance, mais celui de poids structurel qui limite la capacité d'action de l'État.

Le recours accru à l'endettement traduit une logique d'ajustement permanent, où la dette sert à combler les déficits courants plutôt qu'à financer des projets structurants. En d'autres termes, l'endettement haïtien est davantage de nature défensive que stratégique. Cette configuration crée un cercle vicieux : les déficits budgétaires entraînent un recours à la dette, laquelle, en générant un service croissant, réduit encore les marges pour l'investissement, ce qui alimente la stagnation économique et perpétue les déficits.

Ce poids croissant de la dette illustre parfaitement la dynamique d'incompatibilité des choix publics : d'un côté, la rigueur imposée par les bailleurs et la nécessité de maintenir une soutenabilité apparente contraignent l'État à limiter ses dépenses ; de l'autre, les impératifs sociaux et productifs exigent un recours accru à l'endettement pour financer subventions, salaires et infrastructures de base. L'État se retrouve pris dans une double impasse : réduire la dette au prix d'une contraction sociale

insoutenable, ou accroître l'endettement au risque d'une dépendance accrue et d'une perte de crédibilité externe.

En définitive, le poids croissant de la dette publique ne reflète pas seulement une faiblesse de gestion financière. Il traduit une crise de modèle, où la dette devient l'expression de l'incapacité à concilier discipline budgétaire, justice sociale et financement du développement. Tant que l'endettement ne sera pas réorienté vers des investissements productifs générateurs de croissance et de recettes fiscales futures, il restera une charge pesante, enfermant l'économie haïtienne dans un régime de dépendance et de vulnérabilité.

2.4. Le poids croissant de la dette publique

La dette publique occupe une place de plus en plus contraignante dans la trajectoire macroéconomique haïtienne. Elle ne constitue pas seulement un indicateur comptable : elle traduit une fragilité budgétaire chronique et une dépendance externe persistante. L'analyse des données disponibles montre que, sur la période 2016–2025, l'endettement de l'État haïtien a progressé de manière continue, tant en volume qu'en part relative dans les finances publiques, jusqu'à devenir l'un des principaux déterminants de la politique économique.

Selon les statistiques de la Banque de la République d'Haïti et du Ministère de l'Économie et des Finances, la dette totale est composée à la fois d'une dette interne et d'une dette externe (BRH, 2016–2025; MEF, 2021). La dette interne, alimentée par l'émission de bons du Trésor et par le recours aux institutions bancaires locales, s'est accrue sous l'effet du financement récurrent des déficits budgétaires. La dette externe, pour sa part, est majoritairement concessionnelle, contractée auprès de bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, FMI, BID) et bilatéraux. Bien que ces financements bénéficient de conditions avantageuses (taux faibles, échéances longues), ils reflètent une

dépendance stratégique : leur octroi reste conditionné au respect de réformes structurelles souvent incompatibles avec les besoins sociaux et productifs internes (FMI, 2022).

Le poids croissant de la dette se manifeste particulièrement à travers le service de la dette, c'est-à-dire le remboursement des intérêts et du principal. Celui-ci absorbe une part croissante des recettes fiscales, déjà limitées à environ 12–13 % du PIB (Banque mondiale, 2020). En 2021, plus de 20 % des recettes publiques ont été consacrées au service de la dette, réduisant d'autant les marges pour financer l'éducation, la santé, l'agriculture ou les infrastructures (MEF, 2021). La dette agit donc comme un verrou budgétaire, canalisant des ressources rares vers des remboursements plutôt que vers des investissements porteurs de croissance.

Cette situation engendre un cercle vicieux. Les déficits budgétaires chroniques poussent l'État à recourir à l'endettement ; mais l'accumulation de dette accroît le poids du service, ce qui réduit la capacité d'investissement productif et entretient la stagnation économique. La faible croissance, à son tour, limite l'élargissement de la base fiscale, perpétuant le déficit et l'endettement. Dans ce schéma, l'endettement haïtien reste principalement défensif, servant à couvrir des dépenses courantes plutôt qu'à financer des projets structurants susceptibles de générer des revenus futurs (CEPALC, 2021).

La théorie des incompatibilités des choix publics éclaire ce dilemme. D'un côté, la discipline exigée par les bailleurs internationaux impose de contenir la dette et de garantir sa soutenabilité. De l'autre, les besoins internes en matière sociale et productive rendent indispensable un recours accru à l'endettement. L'État haïtien est donc pris dans une contradiction insoluble : réduire la dette au prix de sacrifices sociaux intenable, ou accroître l'endettement au risque d'une dépendance renforcée

et d'une perte de crédibilité internationale. Dans les deux cas, les marges de souveraineté sont limitées.

En définitive, le poids croissant de la dette publique illustre l'un des nœuds du blocage haïtien. Loin d'être un simple instrument financier, l'endettement devient le symbole d'une économie enfermée dans une logique de survie budgétaire, incapable de convertir ses ressources empruntées en leviers de transformation. La soutenabilité de la dette ne pourra être rétablie qu'à travers une stratégie combinant élargissement de la base fiscale, réorientation des emprunts vers l'investissement productif et négociation internationale permettant de réduire la pression des conditionnalités. Sans cela, la dette restera une contrainte paralysante, privant l'État de toute capacité à construire une trajectoire autonome de développement.

2.5. Conditionnalités internationales et dépendance structurelle

La politique budgétaire et financière d'Haïti ne peut être comprise sans référence aux conditionnalités internationales qui encadrent et contraignent ses marges de manœuvre. Depuis les programmes d'ajustement structurel des années 1980 et 1990, l'État haïtien évolue dans un cadre où ses choix internes sont en grande partie subordonnés aux prescriptions des institutions financières internationales et des principaux bailleurs bilatéraux. Cette dynamique illustre la dépendance structurelle d'un pays dont les ressources internes sont insuffisantes et qui demeure tributaire de financements concessionnels, de dons et d'appuis budgétaires externes pour assurer la continuité de son fonctionnement (Providence, 2015).

Les rapports du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale soulignent régulièrement les priorités imposées : réduction des déficits, réforme de la fiscalité, élimination progressive des subventions énergétiques, libéralisation des

échanges et amélioration de la gouvernance (FMI, 2022; Banque mondiale, 2020). Ces recommandations, conçues pour restaurer la soutenabilité macroéconomique et renforcer la crédibilité externe, entrent souvent en contradiction avec les besoins sociaux et productifs internes. La suppression des subventions sur les produits pétroliers en 2018, exigée dans le cadre d'un accord avec le FMI, a provoqué une flambée des prix et des émeutes, illustrant la difficulté de concilier discipline budgétaire internationale et stabilité sociale nationale (Fatton, 2021).

Au-delà des aspects conjoncturels, ces conditionnalités traduisent une perte d'autonomie stratégique. Dans un contexte où les recettes fiscales ne couvrent pas les besoins minimaux de l'État — elles représentent moins de 13 % du PIB —, les financements extérieurs deviennent une ressource indispensable. Mais cette dépendance n'est pas neutre : elle oriente les priorités budgétaires, impose des réformes parfois déconnectées du tissu socio-économique local et fragilise la légitimité interne de l'action publique (Paul, 2019). Ainsi, l'aide internationale, censée soutenir le développement, agit souvent comme un instrument de contrôle et de normalisation.

Cette logique correspond à ce que la littérature sur la dépendance (Frank, 1967; Cardoso & Faletto, 1979) identifie comme une insertion périphérique : les politiques nationales sont façonnées par les exigences du centre, dans un rapport asymétrique où la survie économique prime sur la souveraineté. Dans le cas haïtien, la dépendance structurelle se manifeste non seulement dans le domaine budgétaire, mais également dans la dette publique et le financement des investissements. Plus de 60 % des projets d'infrastructures majeurs sont réalisés grâce à des fonds étrangers, ce qui réduit la capacité de l'État à définir ses propres priorités (MEF, 2021; CEPALC, 2021).

La théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022) permet de conceptualiser cette situation comme une contradiction structurelle : satisfaire les conditionnalités des bailleurs est nécessaire pour maintenir les flux de financement, mais cela conduit à des mesures impopulaires qui fragilisent la cohésion sociale et la légitimité de l'État. Inversement, privilégier les besoins sociaux internes au détriment des prescriptions internationales entraîne la suspension de l'aide et une crise de liquidité. Ce dilemme enferme l'État haïtien dans une logique de survie, où la dépendance devient un cadre structurel d'action.

En définitive, les conditionnalités internationales révèlent que l'action publique en Haïti est piégée dans une double contrainte : répondre aux impératifs des bailleurs pour assurer sa viabilité financière, tout en faisant face aux attentes d'une population fragilisée par la pauvreté et l'injustice sociale. Cette contradiction illustre la crise de souveraineté économique et institutionnelle du pays. Sortir de cette dépendance structurelle suppose non seulement un élargissement de la base fiscale interne, mais aussi une réinvention des relations internationales dans une logique de souveraineté ajustée, où les interdépendances deviennent des leviers négociés plutôt que des contraintes subies.

2.6. Une illustration des incompatibilités

L'examen de la structure budgétaire haïtienne et des instruments de financement permet d'illustrer concrètement la dynamique d'incompatibilités qui traverse les choix publics. Loin d'être une abstraction théorique, cette logique se manifeste dans des situations précises où les politiques adoptées pour répondre à un impératif immédiat entrent directement en contradiction avec d'autres objectifs tout aussi essentiels.

Un premier exemple emblématique concerne la gestion des subventions pétrolières. Maintenues pendant de longues années pour contenir la hausse des prix et préserver le pouvoir d'achat

urbain, elles représentaient jusqu'à 2 % du PIB et absorbaient une part significative des ressources publiques (MEF, 2021; FMI, 2022). Ces subventions avaient certes une fonction sociale immédiate, mais elles creusaient le déficit budgétaire, obligeant l'État à recourir au financement monétaire. Ce dernier alimentait à son tour l'inflation et la dépréciation de la gourde, fragilisant encore plus le pouvoir d'achat des ménages que la politique initiale cherchait à protéger (BRH, 2016–2025). Lorsque le gouvernement tenta de réduire ces subventions en juillet 2018, conformément aux recommandations du FMI, la hausse brutale des prix déclencha des émeutes, illustrant l'impossibilité de concilier discipline budgétaire internationale et stabilité sociale nationale (Fatton, 2021).

Un second exemple peut être observé dans la fiscalité douanière. En l'absence de base fiscale interne élargie, l'État dépend des droits de douane qui représentent plus de 40 % de ses recettes (MEF, 2021). Cette dépendance crée une contradiction structurelle : taxer massivement les importations garantit des revenus indispensables, mais renchérit les biens de consommation et fragilise le pouvoir d'achat des ménages. À l'inverse, réduire les droits de douane pour respecter les engagements commerciaux internationaux ou favoriser la compétitivité interne prive l'État de ressources vitales. Ici encore, la politique publique se heurte à un dilemme insoluble entre autonomie budgétaire et viabilité sociale et productive.

Enfin, un troisième exemple tient au service croissant de la dette publique. Pour assurer sa soutenabilité, l'État est contraint de réduire les dépenses sociales et d'investir moins dans les infrastructures, ce qui accentue la pauvreté et limite la croissance (Banque mondiale, 2020). Or, sans croissance et sans élargissement de la base fiscale, la dette ne peut être maîtrisée. Le choix entre désendettement et investissement constitue dès lors

une incompatibilité structurelle : l'un ne peut être atteint sans compromettre l'autre.

Ces exemples montrent que les contradictions identifiées dans la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022) ne relèvent pas de simples arbitrages techniques, mais de dilemmes structurels qui traversent la gouvernance économique haïtienne. Chaque politique publique agit comme une variable d'ajustement qui neutralise ou fragilise les autres. Les urgences sociales compromettent les investissements productifs, la discipline budgétaire alimente la contestation sociale, et la dépendance internationale limite l'autonomie nationale.

Ainsi, ces illustrations confirment que l'économie haïtienne est enfermée dans un régime d'arbitrages impossibles. Les politiques publiques, au lieu de converger vers une cohérence nationale, produisent des effets de neutralisation réciproque. Comprendre cette logique est une étape essentielle pour identifier les leviers de transformation : la solution ne réside pas dans le choix d'un objectif au détriment des autres, mais dans la construction progressive de compatibilités entre les exigences sociales, budgétaires, productives et internationales.

3. Dollarisation et informalité financière

L'une des spécificités majeures de l'économie haïtienne réside dans la coexistence de deux phénomènes étroitement liés : la dollarisation du système monétaire et l'importance de l'informalité financière. Ces dynamiques traduisent à la fois une défiance structurelle vis-à-vis de la gourde et une incapacité de l'État et du système bancaire à encadrer efficacement les flux économiques. Elles accentuent les incompatibilités des choix publics en réduisant la portée des politiques monétaires, en fragilisant la stabilité macroéconomique et en limitant la mobilisation de ressources pour le développement.

3.1. La dollarisation : un symptôme de défiance monétaire

La dollarisation de l'économie haïtienne constitue l'un des traits les plus marquants de son système monétaire et financier. Elle désigne l'usage du dollar américain non seulement comme instrument de réserve de valeur, mais aussi comme unité de compte et parfois comme moyen de paiement. Si ce phénomène existe dans d'autres économies fragiles ou dépendantes, il atteint en Haïti une intensité singulière qui en fait un véritable symptôme de défiance vis-à-vis de la monnaie nationale, la gourde.

Selon les rapports de la Banque de la République d'Haïti (BRH), plus de 60 % des dépôts bancaires et une proportion équivalente des crédits sont libellés en dollars américains (BRH, 2016–2025). Cette situation traduit une préférence généralisée pour la devise étrangère, perçue comme plus stable et plus sûre. La dollarisation se manifeste également dans les transactions quotidiennes : les loyers, les frais de scolarité, les biens durables et même certains services sont souvent fixés en dollars, officialisant ainsi une dualité monétaire de fait.

Ce phénomène résulte d'un enchevêtrement de facteurs structurels et conjoncturels. D'une part, l'histoire récente de l'économie haïtienne a été marquée par des épisodes récurrents de forte inflation et de dépréciation monétaire, qui ont progressivement érodé la confiance dans la gourde (FMI, 2022). D'autre part, la dépendance massive aux transferts privés de la diaspora, représentant entre 20 et 25 % du PIB, alimente une disponibilité continue de dollars sur le marché, renforçant son rôle dans l'économie domestique (Banque mondiale, 2020). Enfin, la structure des échanges commerciaux — importations massives de denrées alimentaires et de produits pétroliers, libellés en dollars — consolide l'usage de la devise étrangère comme référence.

La dollarisation pose de sérieux problèmes de gouvernance monétaire. Elle réduit l'efficacité des instruments traditionnels de

politique monétaire, puisque les ajustements des taux directeurs ou des réserves obligatoires décidés par la BRH affectent principalement la masse monétaire en gourdes et ont peu d'impact sur les transactions en dollars. Elle fragilise également la souveraineté économique : la valeur réelle des actifs et des revenus dépend des fluctuations du taux de change, qui échappent en grande partie au contrôle de l'État. Elle accentue enfin les inégalités sociales, puisque l'accès aux revenus en dollars — via la diaspora, les ONG ou certains secteurs privilégiés comme la sous-traitance textile — confère un avantage considérable par rapport aux ménages dépendant exclusivement de la gourde (Fatton, 2021).

Du point de vue de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence), la dollarisation illustre une contradiction majeure : stabiliser la gourde exige des politiques monétaires restrictives et coûteuses, mais la forte présence du dollar dans l'économie neutralise en grande partie leurs effets. À l'inverse, assouplir la politique monétaire pour financer l'économie réelle accroît la dépréciation de la gourde, renforçant encore la préférence pour le dollar. Ainsi, chaque tentative de politique cohérente se heurte à un effet de neutralisation, confirmant que la dollarisation n'est pas un simple déséquilibre monétaire, mais un régime structurel d'incompatibilité.

En définitive, la dollarisation haïtienne doit être interprétée comme un symptôme de défiance monétaire et non comme une solution fonctionnelle aux faiblesses internes. Elle révèle le déficit de crédibilité des institutions, l'incapacité de l'État à stabiliser durablement la gourde et l'enfermement de l'économie dans une logique de dépendance externe. Tant que cette défiance perdurera, la souveraineté monétaire demeurera incomplète et la BRH restera privée de leviers efficaces pour articuler stabilité macroéconomique et financement du développement.

3.2. L’informalité financière : entre résilience et fragilisation

L’informalité financière constitue une dimension essentielle de l’économie haïtienne. Elle désigne l’ensemble des pratiques d’épargne, de crédit et de transfert qui se déploient en marge des circuits bancaires formels, mobilisant des réseaux communautaires, associatifs ou individuels. Loin d’être marginal, ce secteur occupe une place centrale dans le fonctionnement quotidien de l’économie et dans les stratégies de survie des ménages. Il est à la fois un facteur de résilience sociale, en permettant l’accès à des ressources financières dans un contexte d’exclusion bancaire massive, et un vecteur de fragilisation institutionnelle, en privant l’État et le système bancaire de leviers efficaces de régulation et de mobilisation de ressources.

Sur le plan empirique, les données disponibles indiquent que moins de 30 % de la population haïtienne dispose d’un compte bancaire formel (Banque mondiale, 2020). La majorité recourt à des dispositifs alternatifs tels que les systèmes de tontines (sou-sou, sol), les prêts informels, les caisses populaires ou encore les réseaux de transferts parallèles de la diaspora. Ces mécanismes permettent de financer la consommation, les frais de scolarité ou de santé, et parfois même des activités productives à petite échelle. Ils constituent donc un filet de sécurité essentiel dans une société où les inégalités sont extrêmes et où l’accès au crédit bancaire est limité par la faiblesse des garanties formelles (CEPALC, 2021).

Cependant, cette résilience s’accompagne de profondes limites. L’informalité financière échappe à la régulation de la Banque de la République d’Haïti (BRH) et au contrôle fiscal du Ministère de l’Économie et des Finances (MEF). Elle alimente une fragmentation du système monétaire, où une part significative de la liquidité circule hors du circuit officiel. Ce phénomène réduit l’efficacité des instruments de politique monétaire, qui

s'appliquent principalement au secteur bancaire formel, et limite la capacité de l'État à mobiliser des recettes fiscales à partir des transactions financières (BRH, 2016–2025).

L'informalité financière accentue aussi la vulnérabilité des ménages. Les mécanismes communautaires, bien qu'ancrés dans des logiques de solidarité, reposent sur des engagements de confiance qui ne disposent pas de filets de sécurité institutionnels. En cas de crise systémique — inflation élevée, dépréciation monétaire, instabilité politique —, ces dispositifs peuvent rapidement s'effondrer, aggravant la précarité. De plus, la dépendance aux transferts de la diaspora, qui transitent parfois par des canaux non régulés, expose les ménages à des fluctuations incontrôlées et prive l'État d'une ressource fiscale potentiellement significative (FMI, 2022).

Cette dualité — entre résilience et fragilisation — reflète une incompatibilité structurelle au sens de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence). L'informalité financière assure une survie quotidienne et compense les faiblesses du système bancaire formel ; mais en même temps, elle réduit la portée des politiques publiques et la souveraineté de l'État. La BRH ne peut stabiliser la masse monétaire ni contrôler le crédit si une grande partie des flux financiers échappent à sa régulation. Le MEF ne peut élargir l'assiette fiscale tant que les transactions informelles prédominent. Ainsi, les pratiques qui garantissent la résilience sociale à court terme alimentent la fragilité institutionnelle et budgétaire à long terme.

En définitive, l'informalité financière illustre la complexité de l'économie haïtienne : elle révèle une capacité d'adaptation remarquable des ménages et des communautés, mais au prix d'une fragilisation structurelle de l'État et de son appareil de régulation. Tant que ces deux dimensions ne seront pas articulées dans une stratégie de formalisation progressive — associant inclusion

financière, régulation adaptée et accompagnement social —, Haïti restera enfermé dans une dynamique où la résilience populaire et la fragilité institutionnelle s'entretiennent mutuellement.

3.3. Les effets cumulatifs sur les incompatibilités des choix publics

L'examen conjoint de la dollarisation et de l'informalité financière montre que ces deux phénomènes, loin d'être marginaux, produisent des effets systémiques qui aggravent les incompatibilités des choix publics en Haïti. Ils ne se contentent pas de réduire l'efficacité des politiques économiques ; ils créent un cercle cumulatif où la défiance monétaire, la fragmentation financière et la dépendance externe se renforcent mutuellement, limitant ainsi la capacité de l'État à articuler une stratégie cohérente.

La dollarisation, en inscrivant le dollar comme principale référence de valeur, prive la Banque de la République d'Haïti (BRH) de la possibilité d'exercer pleinement son rôle de régulateur monétaire. Les ajustements des taux directeurs ou des réserves obligatoires, appliqués à la masse monétaire en gourdes, ont un impact limité sur une économie où plus de 60 % des dépôts et crédits sont libellés en dollars (BRH, 2016–2025). La politique monétaire se trouve ainsi neutralisée dans sa capacité à contrôler l'inflation ou à orienter le crédit vers les secteurs productifs.

Parallèlement, l'informalité financière accentue la fragmentation. En dehors du système bancaire formel, une grande partie des flux monétaires circule via des mécanismes communautaires (tontines, caisses solidaires), des transferts parallèles de la diaspora ou des réseaux informels de crédit. Ces circuits, bien qu'ils assurent une forme de résilience sociale, échappent à la régulation institutionnelle. La BRH et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) se trouvent dès lors privés de leviers d'action sur

une part importante de la liquidité et des transactions (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021).

Ces deux dynamiques interagissent de manière cumulative. La dollarisation alimente la défiance vis-à-vis de la gourde, poussant les ménages et les entreprises à privilégier des circuits financiers en devises ou informels. L'expansion de ces pratiques renforce à son tour l'incapacité de la BRH à stabiliser la monnaie nationale, ce qui aggrave encore la dollarisation. Ce mécanisme circulaire illustre un effet d'auto-renforcement négatif, où chaque tentative de stabilisation se heurte à une défiance accrue et à une désintermédiation financière croissante (FMI, 2022).

Ces effets cumulatifs produisent une série d'incompatibilités structurelles :

- Sur le plan monétaire, toute politique restrictive visant à stabiliser la gourde réduit le crédit en gourdes, mais ne parvient pas à influencer significativement les transactions en dollars ;
- Sur le plan budgétaire, l'État ne peut élargir sa base fiscale tant que les flux financiers échappent au système officiel, ce qui limite sa capacité à financer ses dépenses autrement que par la dette ou la monétisation ;
- Sur le plan social, la dépendance aux transferts informels et en dollars creuse les inégalités entre ceux qui ont accès à des revenus externes et ceux qui dépendent exclusivement de la monnaie nationale.

Ainsi, la dollarisation et l'informalité financière ne constituent pas seulement des symptômes de fragilité économique ; elles deviennent des moteurs de reproduction des incompatibilités. La politique économique haïtienne est enfermée dans une contradiction où l'inclusion sociale à court terme (via les pratiques informelles) et la stabilité monétaire (via la discipline de

la BRH) se neutralisent mutuellement, empêchant toute cohérence stratégique.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence), ces effets cumulatifs confirment que l'État haïtien ne dispose pas des conditions institutionnelles pour rendre ses choix compatibles. Les politiques monétaires, budgétaires et sociales sont affaiblies par un système financier dual et fragmenté, qui échappe en grande partie à son contrôle. En d'autres termes, la dollarisation et l'informalité ne sont pas des variables périphériques : elles constituent le cœur de la crise de cohérence qui caractérise la gouvernance économique haïtienne.

Dollarisation et informalité financière ne sont pas seulement des symptômes de la fragilité haïtienne ; elles en constituent aussi des moteurs. Elles illustrent les incompatibilités structurelles des choix publics : la stabilisation monétaire se heurte à la fuite vers le dollar, la mobilisation fiscale se heurte à l'informalité, et la protection sociale se heurte à des inégalités renforcées par ces dynamiques. Comprendre ces phénomènes est donc essentiel pour analyser les limites de la régulation économique et les blocages du développement en Haïti.

4. Héritages institutionnels et gouvernance économique

L'analyse des déséquilibres macroéconomiques en Haïti ne saurait être complète sans prendre en compte la profondeur historique et politique des institutions qui structurent la gouvernance économique. Les dynamiques actuelles de la régulation monétaire, budgétaire et fiscale ne sont pas seulement le produit de choix techniques récents : elles s'inscrivent dans des héritages institutionnels marqués par la centralisation, la dépendance externe et la faible capacité de l'État à imposer des règles collectives crédibles. Ces héritages expliquent en partie

pourquoi les institutions contemporaines — BRH, MEF, IHSI, AGD — fonctionnent dans un cadre de fragilité qui reproduit les incompatibilités des choix publics.

4.1. Les héritages coloniaux et postcoloniaux : centralisation et dépendance

La trajectoire institutionnelle et économique d'Haïti ne peut être comprise sans un retour sur les héritages coloniaux et postcoloniaux qui continuent de marquer en profondeur son système de gouvernance. L'indépendance, conquise en 1804, n'a pas effacé les structures héritées de l'ordre colonial : une économie tournée vers l'exportation, une organisation politique fortement centralisée et une insertion internationale marquée par la contrainte et la dépendance. Ces legs historiques ont façonné un État où la centralisation et la dépendance sont devenues des caractéristiques structurelles, perpétuant des contradictions qui entravent la cohérence des choix publics.

Le premier héritage est celui de la centralisation politique et administrative. Le système colonial français, organisé autour de la plantation esclavagiste, avait instauré un contrôle étroit de la métropole sur la colonie, avec une concentration du pouvoir économique et politique dans les mains d'une élite réduite. Après l'indépendance, ce schéma s'est reproduit à travers un État jacobin, où le pouvoir exécutif central, installé à Port-au-Prince, a conservé une mainmise sur la fiscalité, la gestion des terres et les décisions politiques (Trouillot, 2000). Cette centralisation a freiné la construction d'institutions locales robustes et a alimenté une marginalisation durable des régions rurales, privant le pays d'une gouvernance territoriale équilibrée.

Le second héritage est celui de la dépendance externe, qui prend racine dès la dette dite « de l'indépendance ». En 1825, sous la menace militaire de la France, Haïti accepta de verser une indemnité colossale pour obtenir la reconnaissance internationale

de sa souveraineté. Le poids de cette dette — équivalente à environ 150 % du PIB de l'époque — a pesé pendant plus d'un siècle sur les finances publiques, absorbant une large part des ressources fiscales et orientant les choix budgétaires vers le remboursement plutôt que vers l'investissement (Dubois, 2012). Cette première expérience a durablement inscrit l'économie haïtienne dans une logique où les flux financiers externes conditionnent la viabilité de l'État.

Ces dynamiques se sont prolongées au cours du XXe siècle, notamment lors de l'occupation américaine (1915–1934), qui a restructuré le système douanier et renforcé la dépendance commerciale et financière d'Haïti vis-à-vis des États-Unis (Fatton, 2002). L'occupation a consolidé l'idée que l'État haïtien devait être contrôlé de l'extérieur pour garantir la stabilité macroéconomique, une logique qui perdure dans les conditionnalités actuelles des bailleurs multilatéraux (FMI, 2022).

Ainsi, la centralisation et la dépendance ne sont pas des accidents de parcours, mais des constantes structurelles héritées de la période coloniale et postcoloniale. Elles expliquent en partie la difficulté de l'État à développer une gouvernance inclusive et cohérente. La centralisation a produit un État faible dans ses territoires, mais fort dans sa logique de concentration, incapable d'articuler des dynamiques locales de développement. La dépendance externe a contraint les choix budgétaires et monétaires, orientant l'action publique vers des priorités dictées par la survie financière plutôt que par une vision nationale de long terme.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022), ces héritages alimentent un régime durable de contradictions. La centralisation empêche la construction d'institutions locales capables de soutenir l'investissement productif et la redistribution sociale, tandis que

la dépendance externe fragilise la souveraineté et enferme l'État dans une logique de gestion imposée de l'extérieur. Ces deux dynamiques combinées expliquent pourquoi les politiques publiques haïtiennes peinent à devenir complémentaires et convergentes : elles sont ancrées dans des structures historiques de domination et de subordination qui reproduisent l'incohérence institutionnelle.

Ainsi, les héritages coloniaux et postcoloniaux ne constituent pas seulement un arrière-plan historique : ils sont constitutifs du présent. Ils expliquent la persistance d'un État centralisé, mais fragile, dépendant de ressources externes pour sa survie, et incapable de construire une cohérence interne de ses choix publics. Comprendre ces legs est une étape essentielle pour penser une trajectoire de rupture, où la gouvernance et les finances publiques seraient refondées sur des bases de souveraineté ajustée et de territorialisation.

4.2. La période des dictatures : institutions au service du pouvoir

Si les héritages coloniaux et postcoloniaux ont installé les bases d'un État centralisé et dépendant, la période des dictatures, particulièrement sous les régimes des Duvalier (1957–1986), a profondément façonné la nature des institutions haïtiennes en les subordonnant à la consolidation du pouvoir personnel. Loin d'être conçues comme des instruments de régulation économique ou de promotion du développement, les institutions furent progressivement transformées en outils de contrôle politique et de prédation économique.

Sous François Duvalier (1957–1971), puis sous son fils Jean-Claude Duvalier (1971–1986), l'État haïtien a été restructuré autour d'une logique autoritaire où la centralisation du pouvoir atteignit un degré extrême. Les administrations publiques, y compris les institutions économiques clés — Banque nationale,

ministère des Finances, douanes, services fiscaux — furent mises au service du régime, utilisées pour financer l'appareil répressif, consolider les clientèles politiques et neutraliser les opposants (Trouillot, 2000; Fatton, 2002). Cette instrumentalisation des institutions a accentué leur fragilité structurelle en les privant de leur autonomie et en les orientant vers la survie du régime plutôt que vers l'intérêt général.

La politique économique sous les dictatures illustre cette logique de prédation. Les ressources fiscales, déjà limitées, furent détournées pour entretenir un appareil d'État hypertrophié et corrompu. Le recours à l'endettement externe, particulièrement durant les années 1970 avec la disponibilité accrue de financements concessionnels, permit de masquer temporairement les déficiences structurelles, mais au prix d'un alourdissement durable du service de la dette (Dubois, 2012). L'investissement productif fut marginalisé, tandis que les secteurs stratégiques — agriculture, énergie, infrastructures — furent négligés, accentuant la dépendance alimentaire et énergétique du pays.

Sur le plan institutionnel, la période des dictatures fut marquée par une politisation extrême de l'administration. Les nominations et promotions étaient basées sur la loyauté au régime plutôt que sur la compétence, ce qui contribua à affaiblir les capacités de l'appareil d'État (Paul, 2019). La création et l'entretien de milices paramilitaires comme les Tontons Macoutes renforcèrent le contrôle social, mais au détriment de l'institutionnalisation de l'armée, de la police et de la justice. Cette logique a laissé des séquelles profondes : encore aujourd'hui, l'appareil sécuritaire et administratif souffre d'une fragmentation et d'un déficit de légitimité hérité de cette période.

La dictature a donc installé une culture institutionnelle de la dépendance et de la soumission, où l'État fonctionne comme une extension du pouvoir personnel. Cette configuration explique en

partie pourquoi, après 1986, les tentatives de démocratisation et de réforme ont peiné à transformer la nature des institutions : celles-ci restaient marquées par des pratiques de clientélisme, de capture et de fragilité.

Dans la perspective de la théorie des incompatibilités des choix publics, cette période illustre comment la subordination des institutions au pouvoir personnel crée une incompatibilité structurelle entre les objectifs de stabilité politique, de légitimité démocratique et de développement économique. Les institutions, loin d'être des leviers de cohérence, deviennent des vecteurs de blocage, puisqu'elles sont orientées vers la reproduction du régime et non vers la construction d'un projet collectif. L'héritage des dictatures a ainsi contribué à enfermer l'économie haïtienne dans un cercle de fragilité, où chaque tentative de réforme se heurte à la persistance de pratiques institutionnelles orientées vers la captation plutôt que vers la régulation.

Ainsi, la période des dictatures a marqué un tournant décisif dans la trajectoire institutionnelle d'Haïti : elle a renforcé la centralisation autoritaire, consolidé la dépendance externe et affaibli la capacité de l'État à agir comme un instrument de développement. Cette mémoire institutionnelle continue d'influencer la gouvernance contemporaine, expliquant en partie la difficulté à sortir d'un modèle où les institutions demeurent fragiles, captées et incohérentes.

4.3. La transition démocratique et l'ère des réformes structurelles

La chute de Jean-Claude Duvalier en 1986 a ouvert une période qualifiée de transition démocratique, caractérisée par une volonté de rupture avec l'autoritarisme et par l'introduction de réformes politiques et économiques ambitieuses. La Constitution de 1987, fondatrice de cette nouvelle ère, consacra des principes de participation, de décentralisation et de pluralisme, visant à

redéfinir les bases institutionnelles d'un État jusque-là marqué par la centralisation autoritaire et la capture clientéliste (Trouillot, 2000). Sur le plan économique, cette période fut également celle de l'adoption des programmes d'ajustement structurel, impulsés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, dans le cadre plus large des politiques néolibérales qui dominaient alors la scène internationale.

Ces réformes s'articulaient autour de plusieurs axes : libéralisation commerciale, réduction des barrières douanières, privatisation d'entreprises publiques, compression des dépenses publiques et discipline monétaire (FMI, 2022). L'objectif affiché était de restaurer la soutenabilité macroéconomique, d'accroître la compétitivité et d'attirer des investissements étrangers. En pratique, toutefois, ces politiques se sont heurtées aux fragilités structurelles de l'économie haïtienne et ont produit des effets ambivalents.

La libéralisation commerciale, amorcée dès la fin des années 1980, entraîna une réduction drastique des droits de douane — parfois en dessous des seuils régionaux — ouvrant le marché haïtien à une vague d'importations bon marché, notamment de produits alimentaires. Si cette ouverture a contribué à stabiliser l'approvisionnement urbain, elle a eu pour effet de déstabiliser la production agricole locale, en particulier la filière rizicole de l'Artibonite, incapable de concurrencer les exportations américaines subventionnées (Paul, 2019). Cette réforme, emblématique des contradictions de l'époque, illustre le décalage entre les prescriptions internationales et les besoins de protection d'un secteur agricole vital.

Parallèlement, les politiques de privatisation et de réduction du rôle économique de l'État ont fragilisé davantage les capacités institutionnelles. Les entreprises publiques, déjà affaiblies, furent vendues ou restructurées sans réelle stratégie industrielle, tandis

que la compression des dépenses sociales accentua la vulnérabilité des populations les plus pauvres (CEPALC, 2021). Ces réformes, loin de renforcer l'État, ont contribué à accentuer sa fragilité en l'exposant davantage aux fluctuations internationales et en réduisant ses marges de manœuvre budgétaires.

Sur le plan politique, la transition démocratique s'est accompagnée d'une fragmentation institutionnelle. Les principes de décentralisation inscrits dans la Constitution de 1987 n'ont jamais été pleinement appliqués, faute de transferts effectifs de ressources et de capacités aux collectivités locales (Fatton, 2002). La prolifération d'acteurs politiques et sociaux, sans mécanismes efficaces de coordination, a conduit à une instabilité chronique : alternances fréquentes, gouvernements de courte durée, blocages parlementaires. Cette instabilité a renforcé l'incapacité de l'État à mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes et durables.

Cette période illustre pleinement la logique de la théorie des incompatibilités des choix publics. D'un côté, les réformes structurelles exigées par les bailleurs ont permis de stabiliser certains indicateurs macroéconomiques et de garantir un flux de financements internationaux. De l'autre, elles ont accentué la dépendance externe, fragilisé la production locale et limité la capacité de l'État à répondre aux urgences sociales. De même, les aspirations démocratiques ont ouvert l'espace politique, mais au prix d'une fragmentation qui a entravé la construction d'une cohérence nationale. Chaque avancée dans un domaine se payait par un recul dans un autre, confirmant la logique d'arbitrages impossibles.

En définitive, la transition démocratique et l'ère des réformes structurelles n'ont pas permis de transformer les bases de l'économie haïtienne. Elles ont plutôt installé un régime de gouvernance marqué par la coexistence de dynamiques

contradictoires : ouverture politique, mais instabilité institutionnelle, discipline macroéconomique, mais stagnation productive, soutien international, mais perte de souveraineté. Cet héritage continue de structurer l'économie haïtienne contemporaine et constitue l'un des socles de ses incompatibilités actuelles.

4.4. Gouvernance contemporaine : fragilité, dépendance et fragmentation

La gouvernance contemporaine d'Haïti est marquée par une combinaison paradoxale de fragilité institutionnelle, de dépendance internationale et de fragmentation interne. Loin de constituer une rupture avec les héritages coloniaux, postcoloniaux et autoritaires, cette configuration en constitue plutôt la prolongation et l'aggravation dans un contexte de mondialisation et de crises récurrentes. Depuis les années 2000, et plus particulièrement après le séisme de 2010, l'État haïtien fonctionne dans un régime de survie, oscillant entre des urgences sociales permanentes, des pressions extérieures et des crises politiques qui empêchent toute planification cohérente.

La première caractéristique de cette gouvernance est la fragilité institutionnelle. Les administrations publiques souffrent d'un déficit chronique de capacités techniques, financières et humaines. La faiblesse des mécanismes de contrôle et l'ampleur de la corruption réduisent l'efficacité de l'action publique, tandis que la justice et les forces de sécurité manquent de légitimité et de moyens (Fatton, 2021). Les crises politiques répétées — vacance présidentielle, dissolution du Parlement, multiplication des gouvernements intérimaires — alimentent un climat d'incertitude qui fragilise davantage l'État et limite sa capacité à mener des réformes structurelles.

La deuxième caractéristique est la dépendance à l'aide internationale. Depuis le séisme de 2010, Haïti est devenu l'un des

pays les plus assistés au monde en proportion de son PIB, recevant plusieurs milliards de dollars d'aide humanitaire, de financements concessionnels et de dons (Banque mondiale, 2020; CEPALC, 2021). Toutefois, cette aide s'accompagne de conditionnalités et de dispositifs de mise en œuvre qui contournent souvent les institutions nationales. Une grande partie des projets de développement est pilotée par des ONG internationales ou des agences multilatérales, ce qui réduit la capacité de l'État à affirmer une souveraineté sur ses propres priorités (FMI, 2022). Cette dépendance alimente un cercle vicieux : plus l'aide contourne les institutions, plus celles-ci s'affaiblissent, justifiant de nouveaux contournements.

Enfin, la troisième caractéristique est la fragmentation interne. La gouvernance haïtienne est désormais traversée par une multiplicité d'acteurs — partis politiques, élites économiques, organisations de la société civile, ONG, bailleurs — dont les logiques ne convergent pas. Cette fragmentation s'exprime aussi à travers l'émergence de pouvoirs parallèles, notamment les groupes armés qui contrôlent des portions entières du territoire, imposant leur propre ordre social et économique (Providence, 2025a). L'État central, déjà affaibli, se trouve concurrencé par ces structures informelles qui limitent son autorité et accentuent l'érosion de la légitimité institutionnelle.

Ces trois dimensions — fragilité, dépendance, fragmentation — s'articulent pour produire une gouvernance de crise permanente. L'État, loin de définir une stratégie nationale de développement, se réduit à gérer des urgences multiples, souvent en réaction aux pressions sociales ou aux injonctions des bailleurs. Chaque décision publique devient le résultat d'arbitrages contraints : répondre aux conditionnalités pour sécuriser les financements, ou satisfaire les demandes sociales pour préserver la stabilité. Dans les deux cas, les marges de cohérence demeurent limitées.

La théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022) permet de conceptualiser cette situation. Elle montre que la gouvernance contemporaine d'Haïti ne souffre pas uniquement d'un déficit technique ou d'un manque de ressources, mais d'un régime structurel d'incompatibilités. Les impératifs de stabilité sociale, de discipline macroéconomique, de souveraineté nationale et de coopération internationale ne parviennent pas à être conciliés : leur mise en œuvre simultanée engendre des contradictions qui paralysent l'action publique.

Ainsi, la gouvernance contemporaine d'Haïti illustre un modèle de fragilité systémique, où la dépendance externe, la fragmentation interne et la faiblesse institutionnelle se renforcent mutuellement. Comprendre cette configuration est indispensable pour envisager des trajectoires alternatives : non pas une sortie de crise ponctuelle, mais une transformation profonde des institutions, des priorités et des relations internationales, afin de construire une souveraineté ajustée et une cohérence nationale durable.

4.5. Une gouvernance productrice d'incompatibilités

L'analyse des héritages coloniaux et postcoloniaux, de la période des dictatures, de la transition démocratique et de la gouvernance contemporaine met en évidence une constante : l'État haïtien n'est pas seulement contraint par des incompatibilités structurelles, il est devenu producteur d'incompatibilités. Autrement dit, les choix publics ne se contentent pas de refléter des contradictions héritées ou imposées de l'extérieur ; ils contribuent à générer et à reproduire les blocages systémiques qui empêchent la construction d'une cohérence nationale.

Cette logique se manifeste d'abord dans la gestion budgétaire et institutionnelle. La centralisation extrême héritée de la période coloniale et consolidée par les dictatures duvaliéristes a produit un État dont les décisions budgétaires sont concentrées à Port-au-

Prince, sans articulation avec les dynamiques locales (Trouillot, 2000; Dubois, 2012). Cette centralisation engendre une double incompatibilité : d'un côté, elle empêche la prise en compte des besoins territoriaux, alimentant la marginalisation des zones rurales ; de l'autre, elle produit une inefficacité chronique au centre, où l'État, surchargé d'attributions, ne parvient pas à coordonner efficacement ses propres instruments.

Elle se manifeste également dans la relation entre l'État et la société. Les régimes autoritaires ont instauré une culture de capture et de clientélisme, où les institutions fonctionnent davantage comme instruments de distribution de rentes que comme leviers de développement (Fatton, 2002; Paul, 2019). Cette pratique crée une incompatibilité fondamentale entre la légitimité sociale et l'efficacité institutionnelle : satisfaire les clientèles permet de maintenir une stabilité politique relative, mais au prix d'un affaiblissement durable des capacités de l'État à mener des politiques productives et inclusives.

À l'ère des réformes structurelles et de la gouvernance contemporaine, cette logique a été renforcée par la dépendance externe. L'adoption des politiques de libéralisation, de privatisation et de discipline budgétaire, imposées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, a introduit de nouvelles contradictions : d'un côté, elles garantissent le maintien des financements internationaux ; de l'autre, elles fragilisent la production nationale et creusent les inégalités sociales (CEPALC, 2021; FMI, 2022). L'État se retrouve ainsi dans une position où ses choix, loin de résoudre les tensions, les exacerbent : toute décision visant à répondre aux bailleurs aggrave les tensions internes, et inversement.

Cette dynamique d'auto-production d'incompatibilités correspond au cœur de la théorie des incompatibilités des choix publics (Providence, 2022). Elle révèle que l'État haïtien, en

raison de ses héritages institutionnels et de ses dépendances structurelles, agit comme un système de contradictions permanentes. Chaque orientation publique — qu'il s'agisse de stabiliser la monnaie, de réduire les déficits, de financer les dépenses sociales ou d'ouvrir le commerce — produit des effets de neutralisation qui empêchent la construction d'un cadre cohérent. Ce n'est pas seulement l'environnement externe qui génère des incompatibilités ; c'est la gouvernance elle-même qui, par ses logiques de centralisation, de dépendance et de clientélisme, les reproduit et les amplifie.

En définitive, l'État haïtien apparaît comme un générateur de contradictions, enfermé dans une gouvernance de crise où les politiques publiques deviennent des facteurs de déséquilibre plutôt que de cohérence. Tant que ce mode de fonctionnement perdurera, les réformes resteront des ajustements défensifs incapables de produire une trajectoire cumulative. Sortir de ce cercle implique une transformation radicale des institutions, de la relation entre l'État et la société, et du rapport à l'international. Autrement dit, la refondation de la gouvernance haïtienne ne peut consister à corriger les incompatibilités : elle doit viser à cesser de les produire.

Conclusion du Chapitre 2

L'examen des cadres macroéconomiques et institutionnels haïtiens met en évidence la profondeur des fragilités qui structurent la gouvernance économique et expliquent la persistance des déséquilibres. Loin de se réduire à des défaillances techniques ou à des contingences conjoncturelles, ces fragilités trouvent leurs racines dans un agencement institutionnel marqué par la dépendance externe, la faiblesse des ressources fiscales et la fragmentation de l'action publique.

Nous avons montré que les principales institutions de régulation — la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et l'Administration Générale des Douanes (AGD) — fonctionnent dans un environnement où leurs missions sont systématiquement contrariées par des contraintes structurelles. La BRH, en tentant de stabiliser la monnaie et de contenir l'inflation, réduit l'accès au crédit et freine l'investissement productif. Le MEF, prisonnier d'une base fiscale étroite et d'un poids croissant des dépenses courantes, est contraint de recourir à l'endettement, accentuant ainsi la dépendance externe. L'IHSI, bien qu'indispensable à la production statistique, souffre d'une faiblesse chronique de moyens qui réduit la qualité et la régularité des données disponibles, limitant la capacité de planification. Quant à l'AGD, sa position centrale dans la collecte des recettes traduit l'excessive dépendance de l'État aux importations, au détriment de la production nationale.

L'analyse de la structure budgétaire a confirmé ce diagnostic : la faiblesse chronique des recettes internes, la prédominance des dépenses de fonctionnement sur l'investissement et le poids croissant du service de la dette témoignent d'un État enfermé dans une logique de survie à court terme. Cette configuration rend presque impossible la mise en place de politiques publiques à long terme, capables de renforcer les capacités productives et de soutenir un développement durable. La dépendance aux financements extérieurs, accompagnés de conditionnalités strictes, réduit encore davantage la marge d'autonomie de l'État et exacerbe les tensions sociales.

La dollarisation et l'informalité financière apparaissent comme deux dynamiques complémentaires qui fragilisent encore la gouvernance économique. En privant la BRH d'une partie de ses

leviers de régulation et en limitant l'inclusion financière, elles accroissent les inégalités, affaiblissent la mobilisation des ressources fiscales et accentuent la dépendance vis-à-vis des transferts externes. Ces phénomènes traduisent une défiance structurelle vis-à-vis des institutions monétaires et fiscales, défiance qui alimente à son tour la reproduction des incompatibilités.

Enfin, l'exploration des héritages institutionnels a mis en lumière la profondeur historique de ces contradictions. La centralisation autoritaire héritée du XIX^e siècle, la dépendance imposée par l'indemnité coloniale, l'occupation américaine et l'instrumentalisation des institutions sous la dictature des Duvalier ont produit un État dont la mission économique a longtemps été subordonnée à des logiques de rente et de contrôle politique. La transition démocratique et les réformes structurelles des années 1990 n'ont pas suffi à corriger ces fragilités : au contraire, elles ont souvent accentué la dépendance aux bailleurs et la fragmentation de l'action publique.

En somme, ce chapitre a montré que les institutions économiques haïtiennes, loin de constituer des remparts contre les déséquilibres, sont au cœur de leur reproduction. Elles traduisent et renforcent les incompatibilités des choix publics : entre stabilité monétaire et financement de l'économie, entre discipline budgétaire et exigences sociales, entre recettes douanières et soutien à la production nationale, entre souveraineté nationale et conditionnalités internationales. L'économie haïtienne se trouve ainsi piégée dans un cercle où ses institutions, au lieu de résoudre les tensions, deviennent des vecteurs de leur perpétuation.

Cette conclusion ouvre sur la nécessité d'une réflexion méthodologique. Car pour comprendre pleinement comment ces incompatibilités s'expriment dans les dynamiques macroéconomiques, il convient de mobiliser de manière

systématique les données disponibles et de les analyser dans une perspective longitudinale. C'est à cette tâche que sera consacré le Chapitre 3, qui présentera les sources statistiques mobilisées, les méthodes retenues et la manière dont elles permettront de confronter empiriquement la théorie des incompatibilités à la réalité haïtienne entre 2016 et 2025.

Bibliographie

Acemoglu, D., & Robinson, J. A. (2013). *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty*. Phoenix: Crown Business.

Banque mondiale. (2020). *Haiti Overview*. Washington, DC: World Bank Group.

BRH. (2016–2025). *Économie en Graphes*. Port-au-Prince: Banque de la République d'Haïti.

BRH. (2021). *Rapport Annuel*. Port-au-Prince: Banque de la République d'Haïti.

Cardoso, F. H., & Faletto, E. (1979). *Dependency and Development in Latin America*. California: University of California Press.

CEPALC. (2021). *Estudio Económico de América Latina y el Caribe 2021*. New York: Nations Unies.

- Dos Santos, T. (1970). The Structure of Dependence. *American Economic Review*, 60(2), 231–236. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/1815811>
- Dubois, L. (2012). *Haiti: The Aftershocks of History*. New York: Metropolitan Books.
- Dupuy, A. (2014). *Haiti: From Revolutionary Slaves to Powerless Citizens*. London: Routledge.
- Escobar, A. (2011). *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton: Princeton University Press.
- Evans, P. (2010). *The challenge of 21st century development: Building capability-enhancing states*. New York: United Nations Development Programme.
- Fanon, F. (2004). *Les Damnés de la Terre*. Paris: La Découverte.
- Fatton, R. (2002). *Haiti's Predatory Republic: The Unending Transition to Democracy*. Boulder: Lynne Rienner Publishers Inc.
- Fatton, R. (2021). *The Guise of Exceptionalism: Unmasking the National Narratives of Haiti and the United States*. New Brunswick: Rutgers University Press.
- FMI. (2020). *Haiti: Staff Report for the 2020 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.

- FMI. (2022). *Haiti: Staff Report for the 2022 Article IV Consultation*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Frank, A. G. (1967). *Capitalism and Underdevelopment in Latin America*. New York: Monthly Review Press.
- Friedman, M. (1962). *Capitalism and Freedom*. Chicago: University of Chicago Press.
- Friedman, M. (1968). The Role of Monetary Policy. *American Economic Review*, 58(1), 1–17.
- Friedman, M., & Schwartz, A. J. (1963). *A Monetary History of the United States, 1867–1960*. Princeton: Princeton University Press.
- Girvan, N. (2008). Globalization and counter-Globalization in the caribbean. Dans H. (. Veltmeyer, *New Perspectives on Globalization and Antiglobalization: Prospects for a New World Order?* (pp. 1-15). London: Routledge.
- Hirschman, A. O. (1958). *The Strategy of Economic Development*. New Haven: Yale University Press.
- IHSI. (2022). *Comptes économiques et indices de production*. Port-au-Prince: Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique.

- Jerven, M. (2013). *Poor Numbers: How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do about It*. New York: Cornell University Press.
- Keynes, J. M. (1936). *The General Theory of Employment, Interest and Money*. London: Macmillan.
- MEF. (2018). *Rapport sur les finances publiques*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.
- MEF. (2021). *Rapport sur la situation macroéconomique et les perspectives*. Port-au-Prince: Ministère de l'Économie et des Finances.
- Mundell, R. A. (1963). Capital Mobility and Stabilization Policy under Fixed and Flexible Exchange Rates. *Canadian Journal of Economics and Political Science*, 29(4), 475–485. Récupéré sur <https://www.jstor.org/stable/139336>
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Orozco, M., & Jewers, M. (2019). *The impact of migrants' remittances and investment on rural youth*. Washington, DC: Inter-American Dialogue. Récupéré sur www.ifad.org/ruraldevelopmentreport
- Paul, C. (2019). *État, gouvernance et dépendance internationale en Haïti*. Paris: Karthala.

- Prebisch, R. (1950). *The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems*. New York: United Nations.
- Providence, C. (2015). *Le système aide-projet mondial et la problématique du développement en Haïti : Quelles externalités locales ?* Schoelcher: Université des Antilles - Laboratoire CEREGMIA.
- Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti : Politiques publiques et développement territorial*. Pointe-à-Pitre: Presses Universitaires des Antilles.
- Providence, C. (2025a). *Territoire en mouvement : Repenser le développement pour un avenir durable en Haïti*. Paris: L'Harmattan.
- Providence, C. (2025b). *Le pouvoir du diagnostic territorial : Repenser le développement et la gouvernance en Haïti à partir des territoires*. Paris: L'Harmattan.
- Rodrik, D. (2007). *One Economics, Many Recipes: Globalization, Institutions and Economic Growth*. Princeton: Princeton University Press.
- Said, E. (1978). *Orientalism*. New York: Pantheon Books.
- Sen, A. (2001). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.

Trouillot, M.-R. (2000). *Haiti: State against Nation. The Origins and Legacy of Duvalierism*. New York: Monthly Review Press.

UNESCO. (2021). *Global Education Monitoring Report: Central America and the Caribbean*. Paris: UNESCO.

Wallerstein, I. (2011). *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*. California: University of California Press.